



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de Rentrée



2024 / 2025

Édito



A l'heure où les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 montrent avec force leur pouvoir de cohésion autour de projets fédérateurs, notre rentrée s'inscrit dans cette dynamique, suivant les axes du projet académique 2024-2027 présenté en janvier dernier.

Colonne vertébrale de la politique éducative et pédagogique qui sera déployée au cours de cette nouvelle année scolaire, ce projet répond à une double exigence : le bien-être des élèves, condition inhérente à leur réussite, et la qualité de vie professionnelle des personnels, gage du succès de leurs missions.

Terre d'accueil marquée par une forte attractivité et un contexte socio-économique moins favorisé que la moyenne nationale, l'académie de Montpellier compte de réelles inégalités de territoire. Elle peut toutefois compter sur des personnels engagés pour l'épanouissement des élèves et la réduction des inégalités scolaires, que nous nous devons de soutenir.

L'affirmation des valeurs de l'Ecole, la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'action portée main dans la main avec les familles, les collectivités et nos partenaires, sont autant d'ambitions que nous nous attacherons à poursuivre collectivement.

Vous trouverez dans ce dossier une présentation des principales actions qui seront mises en œuvre cette année pour atteindre ces objectifs.

Je souhaite à tous nos élèves et à leurs familles ainsi qu'à l'ensemble du personnel une excellente année scolaire 2024-2025.

Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités



Sommaire

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE	7
LES MOYENS DE LA RENTRÉE 2024	7
LES 6 PÔLES PÉDAGOGIQUES DE L'ACADÉMIE	8
AXE 1 - DES VALEURS PARTAGÉES	11
Incarner, partager et transmettre les valeurs	11
Éduquer dans une académie attentive au bien-être individuel et collectif.	12
Accueillir et scolariser tous les élèves dans leur diversité	14
Promouvoir l'égalité des chances, la mixité et la solidarité au cœur des classes	15
AXE 2 - DES ÉLÈVES EN RÉUSSITE	17
Savoirs fondamentaux : élever le niveau des élèves	17
Accompagner les élèves vers des parcours d'orientation ambitieux	19
Proposer une carte des formations adaptée aux besoins et aux métiers de demain	20
Offrir des parcours d'excellence à tous les élèves et favoriser la mixité scolaire.	23
Renforcer la persévérance scolaire et favoriser la réussite dans le supérieur	24
AXE 3 - DES PARTENARIATS AMBITIEUX POUR UNE ÉCOLE DU FUTUR	27
Ouvrir l'école sur son territoire	27
Pour un usage du numérique intelligent et raisonné	31
Rapprocher l'école et l'entreprise	33
AXE 4 - DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS QUI CHANGENT LA VIE	35
Encourager la créativité et l'innovation au service des apprentissage	35
Former, accompagner les personnels	36
Veiller à l'épanouissement et au bien-être professionnel de chacun.	37

Les chiffres de la rentrée 2024

Public et privé sous contrat

élèves et apprentis dans l'académie de Montpellier

536 877

254 692 élèves dans le 1er degré

dont 226 811 dans le secteur public (soit une baisse attendue de 0,5%) et 27 881 dans l'enseignement privé sous contrat (en baisse de 0,2%).

242 811 élèves en collèges et lycées

(soit une stabilité des effectifs par rapport à la rentrée 2023) et 42 767 élèves dans le second degré privé sous contrat (+0,7% par rapport au constat de rentrée 2023).

39 374 apprentis

étudiants en région académique Occitanie

270 214

soit

122 466
dans l'académie de Montpellier

et

147 748
dans l'académie de Toulouse



écoles

2 008

collèges

262

lycées

111

établissements d'enseignement supérieur en région académique Occitanie

36

11 Universités, Grand établissement et Institut national universitaire

9 Ecoles d'ingénieurs

5 Ecoles d'art, d'architecture

7 Autres établissements d'enseignement supérieur

4 Etablissements d'enseignement supérieur privé reconnus d'intérêt général (EESPIG)



49 626

personnels de l'Education nationale dans l'académie de Montpellier

dont **36 019**
enseignants

15 684
dans le 1er degré
20 335
dans le 2nd degré

Des moyens en progression

L'académie bénéficie de

237

Equivalents temps plein supplémentaires déclinés ci-contre

+10 dans le 1er degré

+100 dans le 2nd degré

+127 accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH)

Les 6 pôles pédagogiques de l'academie

Pôle académique Valeurs

Il coordonne **des actions** pour **promouvoir une école républicaine, citoyenne, inclusive, équitable, durable et ouverte**. Il est constitué de trois commissions :

- Valeurs de la République et laïcité ;
- Climat scolaire, prévention des violences scolaires et du harcèlement ;
- École promotrice de santé et citoyenneté, en lien avec les 17 objectifs de développement durable.



<https://www.education.gouv.fr/les-objectifs-de-developpement-durable-4205>



Le Livret académique du pôle Valeurs



Pôle Égalité des chances

Il coordonne des dispositifs de politique publique qui concourent à l'égalité des chances.



Pôle École inclusive

Il coordonne et pilote le développement d'une école pleinement inclusive qui vise l'ambition pour la réussite de chacun, en fonction de ses besoins particuliers.



Pôle -3/+3

Coordonné par la Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation avec l'appui des corps des inspecteurs du second degré, le pôle -3/+3 a pour objectif de répondre aux enjeux de la transition secondaire/supérieur. Le pôle est partenaire du projet COMPAS (CONstruire et Mûrir son Projet d'Accès au Supérieur), en particulier autour de deux axes forts :

- la formation des médiateurs de l'orientation
- la consolidation d'un continuum pédagogique entre les lycées et les structures de l'enseignement supérieur



Pôle diagnostic et évaluations

Il contribue à l'amélioration de l'action éducative en analysant les résultats et impacts des stratégies impulsées en :

- se dotant d'indicateurs adaptés ;
- produisant des analyses ;
- mettant à disposition et en échangeant des données.

Les données et indicateurs sont mis à disposition à différentes échelles : circonscription, réseau pédagogique territorial, réseau de lycées, département et académie.

Pôle École et territoires

Le pôle École et territoires s'appuie sur les réseaux pédagogiques territoriaux (écoles, collèges, lycées) pour agir en proximité et avec efficacité par unité éducative et bassin de vie.

Les réseaux pédagogiques territoriaux, définis à partir du parcours des élèves de la maternelle au post-baccalauréat, regroupent les écoles et les établissements d'un même secteur géographique : écoles, collèges, lycées professionnels, lycées généraux, technologiques, polyvalents et agricoles.

Le réseau :

- permet de donner aux élèves et à leur famille une meilleure lisibilité des parcours possibles ;
- contribue à faciliter l'engagement des élèves, à consolider leur ambition, à les rendre plus mobiles ;
- participe à la construction d'une nouvelle alliance éducative.

La mise en réseau permet aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie pédagogique et éducative de proximité.





Axe 1

Des valeurs partagées

Faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité dans une académie accueillante et inclusive

Incarner et transmettre les valeurs de la République et le principe de laïcité

Former et soutenir les personnels

L'enjeu est de faire vivre les valeurs de la République dans le quotidien de la classe, au cœur des enseignements et des actions éducatives :

- en s'appuyant sur l'interdisciplinarité et la pédagogie de projet ;
- en donnant du sens aux apprentissages et en favorisant l'engagement des élèves.

Ce sont tous les personnels de l'académie qui incarnent et font vivre ces valeurs partagées.

Favoriser l'engagement des élèves par le Service National Universel et les classes engagées

Le Service National Universel est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société. Durant le séjour de cohésion de 12 jours, le SNU offre aussi à chaque jeune de 15 à 17 ans l'occasion de découvrir un autre territoire.

Dans la région Occitanie en 2024, 16 centres SNU ont accueilli 3658 jeunes volontaires (1937 côté Toulouse, 1721 côté Montpellier) durant les séjours de cohésion.



Le label « Classes engagées »

Le label «Classes engagées» donne aux élèves de seconde et de première année de CAP l'opportunité de faire l'expérience de la cohésion, de vivre les valeurs de la République et de découvrir des formes variées d'engagement. La classe engagée s'appuie sur un projet pédagogique annuel proposant des contenus et des démarches s'inscrivant dans les enseignements.

La labellisation est définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes :

- Défense et Mémoire
- Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques
- Environnement
- Résilience et Prévention des risques

Dans l'académie de Montpellier en 2024, 4 centres (Méjannes-le Clap, Arles-sur-Tech, Palavas-les-Flots, Leucate) ont accueilli 11 lycées et 22 classes engagées, soit 444 élèves auxquels il faut ajouter 158 lycéens d'Ile-de-France.



Indicateurs clés

Laïcité

55%

de l'ensemble des personnels formés aux valeurs de la République et au principe de laïcité entre 2021 et 2024

Objectif-cible : 100 % des personnels formés d'ici 2026

Culture juridique

1000

personnels de l'académie, tous les ans, majoritairement issus de l'encadrement, acquièrent une culture juridique dans les domaines suivants : harcèlement scolaire, droit des familles, protection de l'enfance, procédures disciplinaires des élèves, sécurité en EPLE, valeurs de la République et laïcité.

La charte de la laïcité



Mobiliser personnel et élèves par la lutte contre le harcèlement et les discriminations

- Poursuivre le déploiement du dispositif pHARe et les formations associées pour sensibiliser aux phénomènes de harcèlement et de bouc émissaire ; repérer et soutenir les élèves en souffrance, lutter contre toutes les formes de violence, accompagner les victimes et sanctionner les auteurs.
- Poursuivre la mise en place du label « égalité filles-garçons » en établissement.
- Prévenir les manifestations de l'homophobie et de la transphobie via l'Observatoire académique des discriminations LGBT.

Nouveauté

2024-2025

Les moyens dédiés sont renforcés, par la création de :

- **6 ETP** (1 chargée de mission par département + 1 coordinatrice académique) ;
- **142 VSC** (Volontaires en mission de Service Civique) pour renforcer la politique de prévention déployée dans les écoles, collèges et lycées.

Ces moyens viennent renforcer les **cellules départementales** et le **comité de pilotage académique**, déjà pleinement mobilisés et engagés pour la prévention et la lutte contre le harcèlement.



La stratégie académique de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement

Priorité absolue, cette stratégie s'articulera autour de 4 axes à compter de la rentrée 2024 :

- Former 50% des personnels de l'académie à cette thématique d'ici les vacances de décembre, 100% à l'horizon 2026.
- Multiplier par 3 les actions de prévention.
- Atteindre 100% d'établissements labellisés pHARe, programme de prévention et de lutte contre le harcèlement d'ici les vacances d'octobre 2024.
- Renforcer le suivi des situations les plus graves.

Le déploiement du programme pHARe s'est traduit à cette rentrée par l'obtention d'un label «Engagement», assujetti à la validation de 4 items :

- La constitution d'une équipe ressource de 5 personnes minimum.
- La constitution d'une équipe d'ambassadeurs composée de 10 élèves minimum.
- La participation à une action de prévention : journée NAH (Non Au Harcèlement) .
- Une information sur pHARe communiquée aux parents.



Indicateurs

clés

Dispositif pHARe

100% des établissements désormais dotés d'une équipe ressource de 5 personnes minimum.

2 000 élèves ambassadeurs identifiés et accompagnés dans les collèges et les lycées, auxquels s'ajoutent 100 élèves sentinelles-référents, identifiés et formés.

Un taux de labellisation à

+de **63%**

Objectif :

100%

des situations signalées prises en charge et suivies.

Le label « égalité filles-garçons » en 2023

19

collèges labellisés

15

lycées labellisés

249

référents « égalité filles-garçons » dans les collèges et lycées

Conforter une école attentive à la santé et au bien-être des élèves

Placés depuis la rentrée 2023 au cœur de la politique éducative, le bien-être et la santé mentale des élèves, sont aussi des priorités.

L'académie de Montpellier s'est fortement engagée pour la promotion et le développement des compétences psychosociales (liées à la gestion des émotions, du stress, à la prise de décisions, la communication constructive, l'empathie ...) dans le cadre de la démarche **Ecole promotrice de santé**.

Zoom Sur

Les cours d'empathie

Les élèves sont formés à l'empathie pour :

- améliorer la qualité des relations et favoriser l'acquisition d'un ensemble de compétences indispensables au vivre-ensemble ;
- améliorer l'estime de soi, le respect de l'autre et, in fine, la réussite scolaire de tous les élèves dans un climat scolaire serein.

92 écoles ont expérimenté les cours d'empathie dans l'académie en 2023 / 2024.

Les cours d'empathie seront généralisés à l'école primaire à compter de cette rentrée scolaire de septembre 2024.

L'expérimentation d'une tenue unique à l'école

L'expérimentation d'une tenue commune à tous les élèves a été lancée en 2024 auprès des collectivités territoriales, écoles et établissements volontaires. L'objectif est de renforcer la cohésion entre élèves et d'améliorer le climat scolaire.

À l'issue de son évaluation, si les résultats sont concluants, la tenue commune sera généralisée en 2026.

2 communes, Béziers (34) et Perpignan (66), se sont lancées dans l'expérimentation au printemps 2024.

Deux autres communes, La Grande-Motte (34) et Pérols (34), ont intégré le dispositif à la rentrée 2024.

Nouveauté

2024-2025

Une stratégie académique de formation en santé mentale sera mise en œuvre par une équipe de 17 formateurs académiques formés aux secours en santé mentale.

Objectif :

- former près de 800 adultes «relais en santé mentale» ;
- 2 adultes (CPE et autre professionnel) dans chaque collège et lycée ;
- 50 directeurs d'école.

À l'issue de cette formation, les personnes relais en santé mentale seront en capacité de :

- repérer un élève présentant des signes évocateurs de mal-être ;
- accueillir la parole de l'élève ;
- alerter et orienter l'élève de manière adaptée vers les personnes ressources de l'établissement (médecin, infirmier, assistant de service social, psychologue de l'EN) afin que celles-ci après évaluation, adressent si nécessaire, l'élève et sa famille vers des prises en charges appropriées ;
- créer du lien au sein de l'école ou de l'établissement, et avec les familles.

Nouveauté

2024-2025

Face à toutes les formes de violences qui traversent notre société, l'École doit rester un sanctuaire républicain, au sein duquel la sécurité de chacun doit être assurée.

- Un plan interministériel a été mis en place pour déployer un bouclier autour de l'école et garantir la sécurité de tous.
- Un service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA) sera créé en 2024, rassemblant l'ensemble des missions académiques liées à la sécurisation de l'espace scolaire. Il comptera en son sein quatre coordinations :
 - Prévention, sûreté
 - Sécurité
 - Dérives sectaires, séparatisme
 - Cyber sécurité et numérique



L'académie est engagée dans une démarche d'école inclusive pour améliorer l'accompagnement de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers dans les classes.

Plus de **25 000**

élèves en situation de handicap sont scolarisés normalement dans nos écoles et établissements.

Parmi eux :

+ de **5 400** élèves ont une notification qui leur permet de bénéficier d'une scolarisation avec l'appui d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

+ de **4 500** élèves bénéficient du matériel pédagogique adapté dont ils ont besoin.

20 000 élèves en situation de handicap bénéficient d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Près de **7 000** Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) à la rentrée 2024, dans l'académie de Montpellier.

Zoom Sur

Les Unités d'Enseignement pour les Elèves Polyhandicapés (UEEP)

Accueillis en milieu scolaire ordinaire, les enfants et adolescents bénéficient d'un accompagnement individualisé, adapté à leurs besoins, avec l'appui d'une équipe constituée d'un enseignant spécialisé et de professionnels du médico-social.

À la rentrée 2023, 3 dispositifs innovants ont ouvert pour les élèves polyhandicapés dans des écoles de l'académie.

A la rentrée 2024, un dispositif sera expérimenté en collège

Des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) de l'élémentaire au lycée.

472 dispositifs ULIS accueillent des élèves en situation de handicap dans l'académie.

A la rentrée 2024, ouverture de :

- 4 dispositifs ULIS dans le 1er degré (1 dans l'Aude, 1 dans le Gard, 2 dans l'Hérault) ;
- 9 dispositifs ULIS dans le 2nd degré (1 dans l'Aude, 3 dans le Gard, 3 dans l'Hérault, 1 dans les Pyrénées-Orientales, 1 en Lozère).

Zoom Sur

La prise en charge de l'autisme

26 dispositifs spécifiques dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement dont l'autisme :

- **15 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)** dont 2 ouvertures à la rentrée 2024 ;
- **5 Unités d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA)** dont 1 ouverture à la rentrée 2024 ;
- **6 Dispositifs d'Autorégulation (DAR)** dont 2 ouvertures à la rentrée 2024.

Afin de diversifier les réponses pour assurer la scolarisation d'élèves avec autisme, les DAR visent à intégrer en classe ordinaire les élèves avec autisme, afin de viser leur pleine autonomie.

Nouveauté

2024-2025

Le guide académique Ecole inclusive pour les familles

Le guide académique école inclusive apporte des éclairages sur les enjeux de «l'école pour tous» ainsi que sur les moyens permettant d'assurer un parcours de réussite pour chaque élève. Il est le fruit d'un échange avec les représentants des parents d'élèves.

Téléchargez le guide ici :

<https://www.ac-montpellier.fr/media/37618/download>



Porter une attention particulière aux élèves en situation de grande pauvreté

- Le Cercle d'étude académique Grande Pauvreté et Réussite Scolaire (GPRS) permet de former les personnels à une meilleure connaissance des conditions de vie des familles en grande précarité et de changer le regard des élèves et des adultes sur la pauvreté.
- Les partenariats (ATD ¼ monde, Centre de Ressources Illettrisme Alphabétisation ...) existent et sont à renforcer pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes en situation de grande pauvreté.

Favoriser l'ambition scolaire dans les Réseaux d'Education Prioritaire

- L'académie de Montpellier compte 16 Réseaux d'Education Prioritaire (REP) comprenant 83 écoles, et 16 Réseaux d'Education Prioritaire renforcés (REP+) concentrant les plus grandes difficultés sociales et scolaires, comprenant 117 écoles.
- Depuis la rentrée 2017, la politique de dédoublement des classes dans les écoles de l'éducation prioritaire s'est progressivement déployée en CP, CE1 et GS.

Zoom Sur

Le Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV)

L'académie s'appuie le CASNAV pour accueillir, évaluer et scolariser tous les enfants allophones nouvellement arrivés (EANA) et les enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) dans la diversité de leurs profils, en dispositifs et en classes ordinaires.



Retrouvez toutes les informations concernant les missions et la composition du CASNAV et les textes qui régissent son organisation.





Axe 2

|| Des élèves en réussite

Construire des parcours de réussite pour tous les élèves

Savoirs fondamentaux : élever le niveau des élèves

L'acquisition des savoirs fondamentaux est une condition de la réussite des élèves dans leur parcours.

- Cette politique prioritaire est suivie à travers différents indicateurs qui reflètent la maîtrise des savoirs fondamentaux, français et mathématiques, aux différents niveaux de la scolarité, en particulier en CP, 6ème et 2nde.
- Dans l'académie de Montpellier, ces indicateurs sont suivis étroitement dans le cadre du Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF).

L'évaluation des élèves pour mesurer leurs besoins et leurs progrès

L'évaluation des élèves, désormais étendue, est un levier essentiel d'une pédagogie qui permet la progression des élèves tout au long de leur parcours scolaire.

Développer la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines de l'école au lycée

La maîtrise de la langue est une priorité pour tous les élèves. Elle est une condition nécessaire des apprentissages en français mais chaque discipline concourt aussi à cet objectif. La maternelle, école du langage, est une étape essentielle pour la maîtrise de la langue. Elle vise à réduire les inégalités dès le plus jeune âge. La maîtrise de la langue est aussi un levier de lutte contre l'illettrisme et contre le décrochage au collège et au lycée. **La généralisation du plan maternelle et du plan français est une priorité.**



Le plan maths

Les formations des professeurs des écoles dans le cadre du « plan mathématiques » ont concerné cette année près de 1600 enseignants répartis dans 230 « constellations ».

Ces groupes de formation ont été efficacement accompagnés par la soixantaine de référents mathématiques de circonscription.

Zoom Sur

La collaboration avec André Tricot, professeur de psychologie cognitive

Dans le cadre du plan français et du plan mathématiques, l'académie a engagé depuis 2023 une collaboration particulièrement féconde avec le laboratoire de Psychologie Epsilon, de l'université Paul Valéry, **sous l'égide d'André Tricot, professeur de psychologie cognitive.**

Objectif : travailler avec les formateurs sur l'impact des formations sur les résultats des élèves. Cela a donné lieu à un parcours de formation destiné aux conseillers pédagogiques référents mathématiques et référents français engagés dans les deux plans.

Accompagnés d'une équipe d'étudiants en master de psychologie des apprentissages, les référents ont élaboré des outils d'analyse de la formation qu'ils ont dispensés aux professeurs des écoles sur des problématiques choisies. **Ce parcours, reconduit en 2024-2025, inédit en France, sera présenté en septembre à tous les référents académiques.**

Nouveauté

2024-2025

Groupes de besoin : 100% des personnels formés et 45 équivalents temps plein créés dans l'académie

La mise en place de groupes pour les heures d'enseignement de français et de mathématiques en 6e et en 5e a pour objectif **d'assurer une meilleure prise en charge des besoins des élèves**, tout en préservant l'hétérogénéité des classes.

Les inspecteurs académiques ont rencontré l'ensemble des professeurs de français et de mathématiques lors de réunions territorialisées afin de partager des ressources, des préconisations pédagogiques et différentes modalités de mise en œuvre.

Parallèlement, les directeurs académiques ont accompagné les personnels de direction dans la mise en œuvre opérationnelle des groupes de besoin en s'assurant des moyens dédiés et en engageant la réflexion sur l'articulation plus globale des groupes de besoins avec les autres dispositifs existants en faveur de l'accompagnement de tous les élèves tels que l'accompagnement personnalisé ou encore

« devoirs faits ».

Il s'agit de faire de l'accompagnement de l'élève un enjeu pédagogique fondamental. Cette réflexion conduite au sein de chaque établissement a fait l'objet d'un réel travail d'échanges à l'intérieur des réseaux pédagogiques territoriaux.



Consultez la brochure «Prévenir l'illettrisme»



Les diplômes

85,6%

Taux de réussite au **diplôme national du brevet** dans l'académie toutes séries confondues

92,8%

Taux de réussite au **baccalauréat** dans l'académie toutes séries confondues (+1,3 points par rapport à 2023).



L'orientation et la découverte des métiers

Installer une pédagogie de l'orientation :

- Travailler les compétences à s'orienter de la 5ème au supérieur comme un fil rouge des parcours d'orientation.
- Formaliser et mettre en œuvre dans chaque établissement un «volet orientation» du projet établissement, construit avec les partenaires et mettant en valeur les **compétences à s'orienter**.
- Multiplier les actions liées à la **découverte des métiers** au collège dès la classe de cinquième et jusqu'en troisième.
- Rendre lisibles auprès des élèves et de leurs familles les différents parcours de formation possibles dans chaque réseau pédagogique territorial.
- Informer et former tous les enseignants sur le **parcours avenir**.
- Considérer la **dimension transfrontalière** de l'académie comme une opportunité vers des parcours enrichis par l'offre de formation de nos proches voisins européens, et valoriser les compétences en langues étrangères et régionales.

Après une période d'expérimentation en 2022-2023, la découverte des métiers est généralisée à l'ensemble du cycle 3. A la rentrée 2024, tous les élèves de 5ème, 4ème et 3ème bénéficieront de présentations et d'actions portées par les référents Découverte des métiers nommés au sein de chaque établissement.

Zoom Sur

Parcoursup

580 291 lycéens, soit 9 jeunes sur 10, ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission au niveau national à l'issue de la phase principale d'admission. L'accélération de cette première phase a permis d'envoyer plus rapidement de nouvelles propositions d'admission à plus de candidats. 2352 jeunes ont par ailleurs saisi la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

Depuis le 11 juin et jusqu'au 12 septembre se déroule **la phase complémentaire d'admission**. Celle-ci propose **plus de 5 800 formations variées**, capables de répondre aux aspirations de poursuite d'études supérieures des candidats n'ayant pas eu de proposition en phase initiale. Pour mémoire, en 2023, 79 000 candidats ont trouvé en phase complémentaire la formation qu'ils souhaitaient.

Chaque élève doit pouvoir accéder à une offre de formation variée et cohérente à l'échelle de son territoire de vie. Offre linguistique, enseignements de spécialités, formations professionnelles ou dispositifs répondant à des besoins éducatifs particuliers.

Nouveauté

2024-2025

Le programme Avenir(s) de l'ONISEP

Conçue par l'ONISEP, la plateforme Avenir(s), qui sera officiellement lancée le 4 novembre 2024, sera mise à disposition des élèves de la 5ème à la Terminale dans tous les collèges et lycées.

Adossée aux annuaires fédérateurs, elle offre aux élèves et aux équipes pédagogiques des ressources, des activités et outils favorisant un travail d'orientation ambitieux : développement des compétences à s'orienter, définition des projets d'avenir dans une recherche de cohérence entre les appétences et les perspectives d'études et d'emplois dans les territoires choisis.

Ainsi, en lien avec la découverte des métiers offerte par les stages de 3ème et de 2nde, il s'agit pour chaque jeune d'exploiter tout son potentiel en connaissant le champ des possibles et en prenant confiance en ses capacités.

Lien : <https://avenirs.onisep.fr/>

Dans le cadre d'un plan d'action expérimental État/région présenté également lors du comité d'orientation stratégique régionale, ces formations seront conduites et préparées avec les services de [conseil régional](#).

Les Sections Internationales

Durant l'année 2023-2024, **1 106 élèves**, 755 en collège et 351 en lycée, étaient inscrits en Sections internationales (SI) et BFI (Bac Français International), dans 11 collèges et 4 lycées de l'académie. Les chiffres sont en augmentation de 25 % depuis 2018.

A cela s'ajoutent environ **800 lycéens** inscrits dans des sections binationales (Bachibac pour l'espagnol, Abibac pour l'allemand, Esabac pour l'italien) dans 11 lycées de l'académie.



Les chiffres de la mobilité et de l'offre internationale

Nouveauté

2024-2025

L'ouverture d'un Etablissement Public d'Enseignement International (EPEI) au lycée Jules Guesde de Montpellier à compter de septembre a été officialisé en janvier 2024. Cet EPEI ouvre à la rentrée de septembre 2024 avec la création dans un premier temps d'une classe de sixième et de seconde.

Ce projet ambitieux consiste à transformer progressivement le lycée Jules Guesde à l'horizon 2026/2027 en une structure rassemblant premier et second degré dans un EPEI. L'objectif est de développer des parcours scolaires pluri-langues complets, de l'école primaire au baccalauréat, et

de permettre aux élèves de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie, de renforcer leurs connaissances dans la culture des pays partenaires et de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers.

Les sections internationales anglo-américaine et japonaise créées devraient compter chacune une quinzaine d'élèves à la rentrée 2024.

Levier majeur d'attractivité économique et territoriale, la préfiguration de cet établissement est soutenue par l'ensemble des acteurs (Etat, ville de Montpellier, Conseil Départemental de l'Hérault et Conseil Régional d'Occitanie).

Zoom Sur

Le Pass culture, un levier de réussite et d'égalité des chances

La part collective du pass culture est un dispositif majeur et innovant en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC). Elle permet aux équipes pédagogiques de financer des actions pour leurs classes, de la 6ème à la terminale et de contribuer à la construction d'un parcours d'EAC cohérent pour chaque jeune.

Dans notre académie :

- plus de 1000 artistes et structures culturelles sont éligibles à ce financement ;
- 98% des établissements ont mobilisé cette part collective en 2023-2024 ;
- 76% des élèves (72% au niveau national) ont ainsi participé à au moins une action pass Culture dans ce cadre.

Le montant attribué est en moyenne de 25 euros par élève et par année scolaire soit environ 800 euros par classe.

Proposer une carte des formations adaptée aux besoins et aux métiers de demain

Offrir aux jeunes du territoire des formations à fort potentiel d'insertion professionnelle sur l'ensemble des niveaux, du bac jusqu'au diplôme d'ingénieur, exige

un engagement de l'ensemble des acteurs impliqués, Conseil Régional d'Occitanie, acteurs économiques et Education nationale.

Nouveauté

2024-2025

La voie professionnelle s'enrichit à la rentrée 2024 avec la création de :

- **233 places supplémentaires dans les filières de l'aide à la personne, de l'hôtellerie restauration, du secteur industriel et du commerce.**

Un travail a été conduit par les équipes pédagogiques pour s'engager dans des formations de spécialisation à bac+1 avec l'objectif de sécuriser l'accès au premier emploi par le renforcement des compétences professionnelles.

- 18 nouvelles formations ouvertes à la rentrée 2024. Parmi elles, 3 Formations

Complémentaires d'Initiatives Locales ont été construites au regard des besoins et avec l'appui des professionnels des secteurs concernés (hôtellerie de plein air, motoriste, menuiserie agencement nautique).

- **2 ouvertures en BTS**, en optique lunetterie et en audiovisuel. Ce dernier BTS a vocation à accompagner le développement de l'activité économique fleurissante sur l'Hérault. Pour pourvoir ses 24 places, 1200 candidats ont adressé une demande dans Parcoursup.
- Au total, 233 places ont été créées dans l'enseignement professionnel public pour la rentrée 2024, 60 places dans l'enseignement professionnel privé sous contrat et 24 places en BTS.

Carte des nouvelles formations 2024

11

Établissement	Ville	Diplôme	Formation
LPO Germaine Tillion	Castelnaudary	CS	Technicien(ne) en réseaux électriques
LPO Louise Michel	Narbonne	CS	Technicien en énergies renouvelables - option A énergie électrique
LP Charles Cros	Carcassonne	CS	Organisateur de reception

30

Établissement	Ville	Diplôme	Formation
LPO Jean-Baptiste Dumas	Alès	CS	Aide à domicile
LP Frederic Mistral	Nîmes	CS	Aéronautique - option avionique
LP Jules Raimu	Nîmes	CAP	Conducteur livreur de marchandises
LPO Geneviève de Gaulle-Anthonioz	Milhaud	BAC PRO	Animation-enfance et personnes âgées

34

Établissement	Ville	Diplôme	Formation
LPO Jean-François Champollion	Lattes	BTS	Métiers de l'audiovisuel
LPO Jean Mermoz	Montpellier	BTS	Services - Opticien-Lunetier
LPO Auguste Loubatieres	Agde	CAP	Accompagnant éducatif petite enfance
LP Jules Ferry	Montpellier	CAP	Accompagnant éducatif petite enfance
LP Charles Allies	Pézenas	CAP	Menuisier fabricant
LP Jacques Brel	Saint-Pons-De-Thomières	BAC	Ouvrages du bâtiment : métallerie
LP Charles de Gaulle	Sète	CS	Cuisinier en desserts de restaurant
LPO Georges Frêche	Montpellier	CS	Pâtisserie de boutique

66

Établissement	Ville	Diplôme	Formation
LPO Christian Bourquin	Argèles-Sur-Mer	CS	Vendeur spécialisé en alimentation
LPO Christian Bourquin	Argèles-Sur-Mer	CS	Cuisinier en desserts de restaurant
LPO Christian Bourquin	Argèles-Sur-Mer	FCIL	Hôtellerie de plein air
SEP Rosa Luxembourg	Canet en roussillon	FCIL	Motoriste
LP Alfred Sauvy	Villelongue del monts	FCIL	Menuiserie agencement nautique

CS : certificat de spécialisation

FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale

Zoom Sur

Le bac pro « Pilote de ligne de production »

L'ouverture du baccalauréat professionnel « Pilote de ligne de production » au lycée Jean Moulin de Béziers a été une réussite.

En collaboration avec l'entreprise GENVIA et l'écosystème industriel biterrois, cette formation est au cœur du métier de la production industrielle. La création d'un vivier de compétences sur le pilotage des process est essentielle pour la conduite des entreprises industrielles de demain. Cette formation, transversale à toutes les industries de procédés, est une ressource fondamentale dans la réindustrialisation du pays. Au bout d'un an de fonctionnement, et au regard de la qualité des partenariats bâtis autour de cette formation, elle reçoit une belle reconnaissance des jeunes qui s'y sentent valorisés.

Montant de l'investissement dont AMI France 2030 : 360 000 €

Effectif complet à la rentrée 2024 : 15 jeunes pour 15 places.

L'ouverture de la formation Polytech à Béziers

Une formation d'ingénieur dispensée par l'École Polytechnique de Montpellier ouvrira à Béziers pour répondre aux besoins du territoire.

Dès la rentrée 2024, cette formation sera proposée sous la modalité de contrats d'alternance, dans le cadre d'une option spécifique, depuis Montpellier, en lien avec les entreprises de Béziers. Pour la rentrée 2025, elle sera ouverte à Béziers dans les locaux de l'IUT, en partenariat avec le Lycée Jean-Moulin, et sera forte 20 à 24 places.

Avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ouverture d'une formation d'ingénieurs en génie industriel s'inscrit dans la dynamique portée par le rectorat de région académique pour déployer des formations insérantes permettant de soutenir à Béziers la réindustrialisation et le développement de nouvelles compétences dans le domaine de l'industrie verte (en focalisant sur la production d'hydrogène obtenu à partir d'énergies renouvelables), tout en développant l'accès à l'emploi des jeunes du territoire.

Pour l'Université de Montpellier, ce projet correspond pleinement à la stratégie de l'établissement qui vise à proposer des diplômes de haut niveau, de répondre au besoin de former des ingénieurs et de renforcer la nécessaire présence universitaire en plusieurs sites du territoire.

Nouveauté

2024-2025

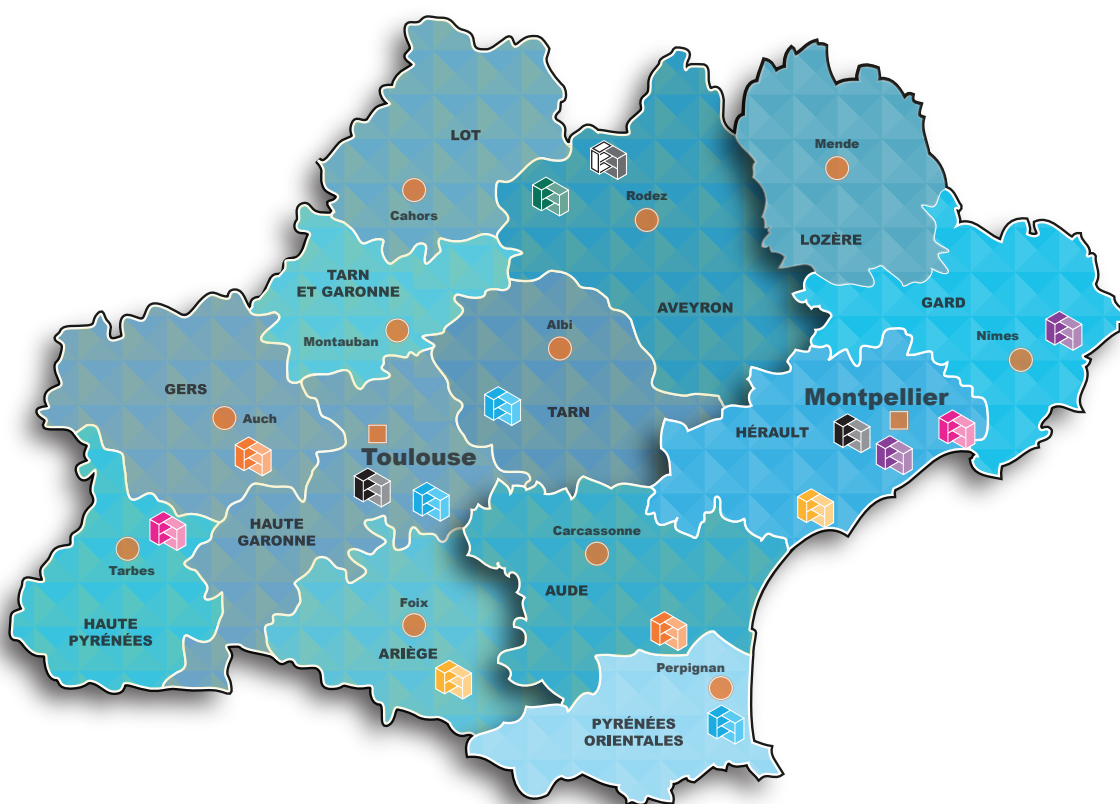
Un 14ème Campus des métiers et des qualifications (CMQ) dans la région académique Occitanie dédié au sport

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par les entreprises.

Le premier CMQ labellisé « développement secteur sportif » en France a été créé sur notre

territoire sous l'impulsion commune de la région académique et la région Occitanie.

L'enjeu de ce nouveau CMQ Sport est **d'accompagner l'évolution des emplois et des métiers sportifs** sur huit secteurs d'activités du sport et de **proposer une vision renouvelée de la relation emploi-formation** avec des actions concrètes et lisibles, déclinées sur l'ensemble de la région auprès d'une diversité de publics. Il est porté par les CREPS de Montpellier/Font Romeu et de Toulouse, en lien avec les lycées et universités offrant des STAPS.



Matériaux, Matériaux Innovants



Santé Bien être (double implantation)



Mobilité, aéronautique, transports terrestres et maritimes



Matériaux, matériaux innovants



Services à la personne, bien-être



Tourisme, gastronomie



Infrastructures, bâtiment, éco-construction



Services aux entreprises, logistique



Création, design, audiovisuel



Transition énergétique, éco-industrie



Alimentaire, agroalimentaire



Chimie et biotechnologies



Systèmes innovants, mécatronique



Numérique, télécommunications

Le développement de sections sportives scolaires et de parcours linguistiques internationaux est un levier pour offrir des parcours ambitieux à des élèves des secteurs ruraux ou d'éducation prioritaire tout en favorisant la mixité dans les établissements scolaire.



2024, une année olympique et paralympique

L'année scolaire 2023-2024 a été l'occasion de célébrer au cœur de l'École les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage.

Dispositifs mis en place dans l'académie :

132 sections sportives scolaires participent à étoffer le parcours d'excellence sportive et artistique offert aux élèves. Elles favorisent l'ambition scolaire, la promotion de la santé ainsi que l'insertion sociale et l'égalité filles / garçons. Le livret d'accompagnement académique des sections sportives scolaires est à retrouver sur le lien suivant : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/parcours-scolaires-sportifs>

Des classes sport – études ouvrent dans 17 établissements à la rentrée 2024. Les élèves concernés sont en priorité les élèves sportifs de haut niveau. Des sportifs à haut potentiel et des élèves sportifs engagés dans un projet de perfectionnement peuvent compléter l'effectif. L'enjeu est de faciliter le double cursus scolaire et sportif en organisant la compatibilité des deux composantes. Selon des modalités définies par le chef d'établissement des aménagements de scolarité sont proposés.

L'enseignement de spécialité « **Education Physique, pratiques et culture sportives** » est déployé dans six établissements. Au-delà de la pratique approfondie d'activités physiques sportives et artistiques, cet enseignement de spécialité permet le développement de compétences psychosociales telles que la confiance en soi, la gestion des émotions, le développement d'un esprit critique, le sens du collectif.

Le partenariat historique avec la Fédération Française de Rugby est renouvelé grâce aux trois académies pôles espoir rugby qui accueillent près de 200 joueuses et joueurs au lycée J. Mermoz à Montpellier, au lycée J. Moulin à Béziers et au lycée A. Maillol à Perpignan.

La classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat est un dispositif mis en place dans chaque académie depuis 2019. Elle est constituée d'une trentaine d'élèves volontaires ambassadeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. Pendant six ans, ces élèves sélectionnés ont été regroupés autour des valeurs de l'olympisme dans un établissement scolaire à raison d'une semaine par an. Ils et elles ont pu participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Génération 2024 : des projets et des réalisations ont été menés dans les écoles et les établissements scolaires de l'académie pour déployer le label « Génération 2024 » et promouvoir la pratique des sports olympiques et paralympiques. L'académie de Montpellier compte **253 écoles et établissements labellisés** dont 174 écoles, 49 collèges, 30 lycées et 3 universités (Nîmes, Perpignan et Toulouse Capitole).

Ma classe aux Jeux Paralympiques : dans le cadre du programme de la billetterie populaire, visant à faire des JOP une fête populaire ouverte à tous, 1 800 places ont été attribuées aux élèves de l'académie de Montpellier pour assister aux épreuves des Jeux paralympiques et vivre la ferveur de l'événement aux premières loges :

- Aude : 280 places attribuées - 7 établissements concernés
- Gard : 475 places attribuées - 8 établissements concernés
- Hérault : 508 places attribuées - 10 établissements concernés
- Lozère : 426 places attribuées - 7 établissements concernés
- Pyrénées-Orientales : 112 places attribuées - 4 établissements concernés

UNSS : Les services UNSS et les professeurs d'EPS sont prêts à accompagner la formidable dynamique sportive estivale. L'UNSS, c'est :

- 329 associations sportives ;
- 48 000 élèves licenciés dans l'académie, soit 20,19 % des élèves.

Encourager l'ouverture internationale : une rentrée 2024 européenne et internationale

20 000 élèves des écoles, collèges et lycées de l'académie de Montpellier sont partis en mobilité dans 40 pays avec pour destinations privilégiées l'Espagne, l'Italie, le Royaume Uni, l'Irlande ou l'Allemagne.

150 ERAEI (Enseignants Référents à l'Action Européenne et Internationale) accompagnent ces mobilités dans les établissements. Ces mobilités internationales profitent à tous les lycéens qui préparent des baccalauréats généraux, technologiques et professionnels.

Zoom Sur

Le Pass'Sport : 50 euros pour aider les 6-30 ans à faire du sport

Le Pass'Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive pour les jeunes bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou les étudiants boursiers.

Il est valable dans les clubs affiliés aux fédérations sportives reconnues par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) ainsi que les salles de sport partenaires. Le dispositif initié par le MSJOP est porté par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

(DRAJES) en Occitanie et permet de soutenir la pratique sportive des jeunes pendant l'année sportive.

Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

En Occitanie, 475 000 bénéficiaires sont éligibles à ce soutien.

Le montant attribué de 50 euros est remboursé à la structure partenaire qui consent à une remise à l'inscription pour les bénéficiaires.

En 2023, 150 525 jeunes ont bénéficié du Pass'Sport en Occitanie pour accéder à une pratique sportive soit 26,2 % des bénéficiaires éligibles. 6178 structures partenaires ont ainsi utilisé le Pass'Sport lors de cette saison sportive.

Renforcer la persévérance scolaire et favoriser la réussite dans le supérieur

Le lycée professionnel, une voie d'excellence

La réforme du lycée professionnel poursuit deux objectifs majeurs, la réduction massive du décrochage et une sortie positive du lycée, qu'il s'agisse de réussir des études dans l'enseignement supérieur ou de s'insérer dans le monde du travail.

Zoom Sur

Des concertations menées avec les entreprises dans chaque département

10 réunions de concertations menées par les DASEN (Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale), les préfets et sous-préfets ont permis de réunir plus de 300 acteurs pour évoquer les besoins de formation professionnelle et les ouvertures et évolutions de nos formations professionnelles.

L'indemnisation des stagiaires

Dès février 2024, les lycéens de la voie professionnelle ont reçu le versement de leur allocation de stage. Dans l'académie : 49 662 périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ont été déclarées pour l'année scolaire 2023-2024. Les élèves reçoivent une indemnité de 50€ par semaine en Seconde, 75€ en Première et 100€ en Terminale.

Nouveautés

2024-2025

La classe prépa -seconde

Dans chaque département, au moins un lycée (général et technologique, professionnel ou polyvalent) proposera une classe prépa-seconde. Destinée aux élèves qui auront été admis en seconde mais n'auront pas obtenu leur diplôme national du brevet (DNB), cette classe prépa-seconde leur permettra de consolider leur passage en seconde à la rentrée 2025. L'accès à cette classe prépa-seconde repose sur le volontariat des élèves concernés.

Lycées préfigureurs des classes préparatoires de seconde dans l'académie de Montpellier :

- Lycée polyvalent Emile Peytavin, Mende
- Lycée polyvalent Ernest Hemingway, Nîmes
- Lycée polyvalent Jean Moulin, Béziers
- Lycée Docteur Lacroix, Narbonne
- Lycée polyvalent Aristide Maillol, Perpignan

La nouvelle terminale professionnelle

7319 élèves répartis sur 414 divisions (public et privé sous contrat) vont faire leur rentrée en Terminale professionnelle cette année, formation qui se déroulera de la façon suivante :

- un tronc commun de 28 semaines au cours desquelles les élèves bénéficieront d'enseignements généraux ;
- une période de formation en milieu professionnel de 6 semaines ;
- un parcours différencié, au choix de l'élève, de 6 semaines pour préparer soit une insertion professionnelle directement après l'obtention du diplôme soit une poursuite d'études en section de technicien supérieur.

Le choix de l'un ou l'autre des parcours ne sera pas limitant pour les demandes de poursuites d'études via Parcoursup.

Les Cordées de la réussite

Réel levier d'égalité des chances, les Cordées de la réussite ont pour objectif de lutter contre les inégalités sociales, territoriales et de genre dans l'orientation et susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la 4ème à la Terminale.

La Cordée « Ambition pour le supérieur en santé et social » portée par le lycée Jean-Lurçat de Perpignan s'inscrit dans la volonté d'encourager l'orientation des élèves vers les études de santé. Depuis 2021, elle accompagne des collégiens de 4e et 3e ainsi que des lycéens de filières technologique (ST2S) et professionnelles (ASSP et SAPAT) autour d'actions :

- de découverte des formations et du milieu professionnel : immersion en classe, participation à des forums et Journées Portes Ouvertes (JPO), visite de structures sanitaires et sociales, rencontre avec des professionnels, ateliers sur les représentations autour des métiers ;
- de tutorat par les étudiants de 2e année de BTS et du Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (DECESF) : soutien scolaire et méthodologique, aide à la recherche de stage, partage d'expériences ;
- d'ouverture culturelle et de développement des compétences psycho-sociales : ateliers théâtre/musique/chant autour de la parentalité, sorties au musée, au théâtre.

A la rentrée 2024, la Cordée intégrera également des élèves de la voie générale.

Zoom Sur

Expérimentation de l'option « Ambition études santé »

Dès la rentrée de septembre 2024, la région académique Occitanie offrira une option « Ambition études santé » visant à encourager l'orientation vers les études de santé, à destination des lycéens de Première et de Terminale de la voie générale vivant en milieu rural et déficitaire par la démographie médicale.

Dans l'académie, ce sont 3 lycées qui ont été choisis :

- Lycée Peytavin de Mende (48)
- Lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès (30)
- Lycée Ruffié à Limoux (11)

Ces trois dispositifs seront reliés à l'université de Montpellier et développés en partenariat avec les hôpitaux et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire.

19 Cordées

+3

à l'échelle de la région académique





Axe 3

Des partenariats ambitieux pour une école du futur

Construire l'école du Futur

Ouvrir l'école sur son territoire



Création d'une Académie de la mer

Les objectifs de l'Académie de la mer sont ambitieux :

- susciter l'appétence des jeunes pour la mer, la protection des océans ;
- accompagner les élèves dans leur engagement citoyen, leur projet d'orientation, vers les métiers de la mer ;
- développer des compétences transversales et des valeurs essentielles pour chaque citoyen en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

C'est aussi l'occasion de faire prendre conscience à notre jeunesse de la richesse exceptionnelle de notre territoire académique en termes d'opportunités professionnelles dans des secteurs d'activités très variés :

- 4 départements littoraux sur les 5 que compte l'académie ;
- 220 km de côtes et 250 km de canaux ;
- 3 ports de commerce et 66 ports de plaisance ;
- des sites pilotes d'éolien flottant ;
- 1 parc naturel marin ;
- des entreprises performantes, notamment dans la plaisance ;
- un lycée maritime (le lycée Paul Bousquet à Sète sous tutelle du secrétariat d'Etat en charge de la mer) et un lycée du nautisme (le lycée Rosa Luxembourg à Canet en Roussillon) ;
- un campus des métiers et qualification du nautisme ;
- plusieurs ports de pêche importants (dont Le Grau-du-Roi, Sète, Agde et Port-la-Nouvelle) ;
- un Parlement de la mer porté par le Conseil régional d'Occitanie.

Dans ce contexte, l'Académie de la mer nous permettra d'engager des partenariats solides avec la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Méditerranée et la région Occitanie. De nombreuses opportunités d'engagement et de développement apparaissent dans

le domaine éducatif, de la formation, de l'emploi et du développement durable tout en répondant à des particularités régionales.

Premiers avantages saillants liés à ces partenariats :

- échange de connaissances : les partenariats permettent un échange entre les établissements scolaires, les professionnels et les autorités régionales, favorisant ainsi l'innovation et le développement de solutions durables ;
- des formations spécialisées : les partenariats peuvent faciliter la mise en place de programmes de formation spécialisée adaptés aux besoins de l'industrie maritime et de l'économie bleue, contribuant ainsi à la création d'emplois qualifiés sur un bassin de vie ;
- développement régional : les partenariats peuvent stimuler le développement économique et environnemental tout en renforçant les liens entre les acteurs locaux.

En s'engageant dans cette Académie de la mer, nous créons de nouvelles opportunités pour développer des partenariats stratégiques entre les acteurs académiques, la DIRM et la Région, pour promouvoir le développement durable, l'économie bleue, et pour sensibiliser et promouvoir les secteurs maritimes auprès de nos jeunes générations.



Vers une labellisation des écoles et établissements

Notre Académie de la mer est un projet soutenu par la DIRM Méditerranée et le Conseil régional Occitanie, visant à valoriser par un label les initiatives portées par des écoles, collèges et lycées engagés ou d'autres acteurs et associations.

Les projets labellisés peuvent être liés à des actions éducatives, environnementales, citoyennes, sportives et de découvertes des métiers de la mer.

Les candidatures des écoles, collèges ou lycées, projets,

activités seront présentées sur la base d'un descriptif simplifié présentant la demande de label.

L'évaluation sera faite par un comité ad hoc. Cela peut comporter des étapes d'accompagnement, d'information, d'amélioration.

La décision de labellisation sera prise par une commission associant le rectorat, la DIRM Méditerranée, le Conseil régional et des personnalités qualifiées représentant les différentes dimensions du label.

Si la structure répond aux critères du label, le label sera attribué.

Zoom Sur

Les Territoires Educatifs Ruraux (TER)

L'objectif est d'installer un Territoire Éducatif Rural par département dans l'académie. L'école rurale se caractérise par une bonne performance scolaire des élèves, au moins jusqu'à la fin du collège. Pourtant leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou péri-urbain.

Le programme Territoires éducatifs ruraux vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Un territoire éducatif rural repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement.

Le périmètre géographique des Territoires Éducatifs Ruraux est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et peut rayonner au-delà des collectivités d'implantation des écoles, collèges et éventuels lycées identifiés.

5 territoires éducatifs ruraux (TER) ont vu le jour (ou sont sur le point d'être mis en place) dans les 5 départements

- Aude : TER Chalabre Couiza
- Gard : TER Cèze Cévennes

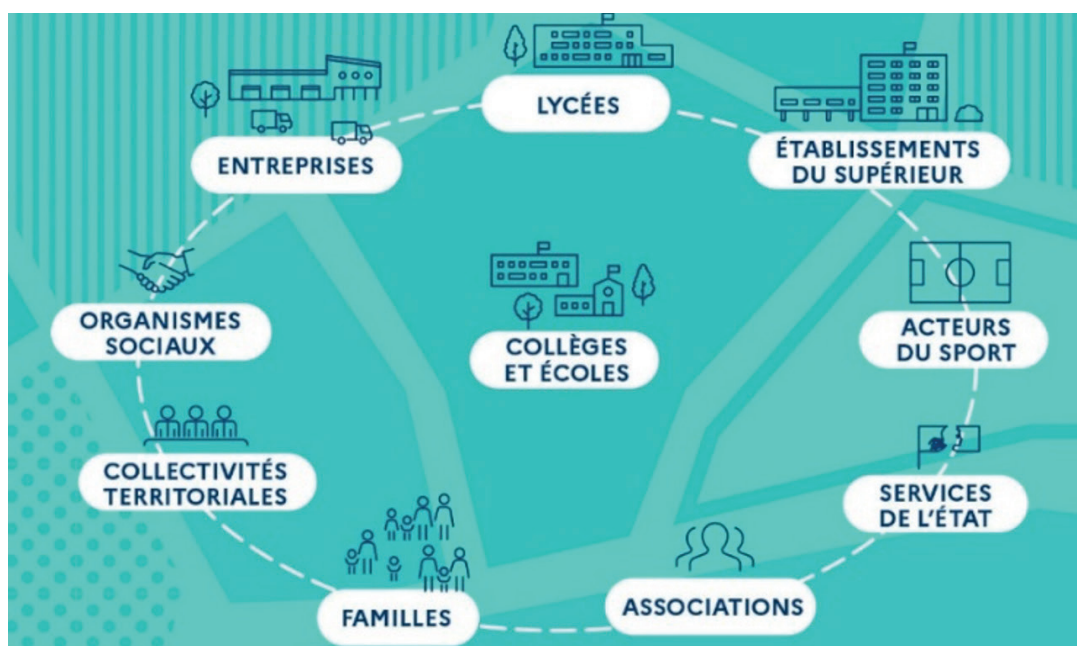
- Hérault : TER communes du Grand Orb
- Lozère : TER EPCI Terres d'Apcher – Margeride Aubrac et EPCI des Hautes Terres d'Aubrac
- Pyrénées Orientales : TER EPCI Agly Fenouillèdes

Adossés à la mise en place des observatoires des dynamiques rurales copilotés par les préfets de département et les Directeurs académiques, ils rassemblent les acteurs d'un territoire rural (élu, conseil départemental, CAF, DRAAF, préfets, associations, éducation nationale) autour de 3 objectifs :

- renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux ;
- garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir ;
- renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels.

L'alliance éducative, la consolidation des savoirs fondamentaux, l'ambition scolaire, la complémentarité des acteurs péri-, extra- et scolaires sont portés dans tous les TER.

Dans chaque TER, une convention est signée pour 3 ans et un financement de 30 000 euros par an vient soutenir les actions menées.



Les internats d'excellence

L'internat d'excellence s'adresse à tous les collégiens et lycéens qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités. Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celles qui les intéressent même si elles sont situées loin de leur domicile.

Ce dispositif permet de pallier, de manière temporaire ou sur le long terme, les difficultés sociales, économiques ou familiales rencontrées par les élèves et de leur proposer un accompagnement pédagogique personnalisé.

À la rentrée 2024, 6 nouveaux établissements ont obtenu le label « Internats d'excellence ». Au total, l'académie de Montpellier compte 21 Internats d'excellence.

• Aude :

- Lycée professionnel Edouard Herriot, Quillan
- Collège Victor Hugo, Narbonne
- Collège Antoine Courrière de Cuxac-Cabardès

• Gard :

- Lycée Albert Camus, Nîmes
- Lycée Charles Gide, Uzès

• Hérault :

- LP F. Léger, Bédarieux
- Cité Scolaire F. Combes, Montpellier

• Lozère :

- Collège du Trenze, Vialas
- Collège Odilon Barrot, Villefort
- Collège André Chamson, Meyrueis
- Collège Achille Rousson Saint Etienne Vallée Française

• Pyrénées Orientales :

- Lycée Lurçat, Perpignan
- Lycée Maillol, Perpignan
- Lycée Charles Renouvier, Prades
- Lycée Pierre de Coubertin, Font Romeu

Les 6 nouveaux Internats d'excellence

- Andorre – Pyrénées Orientales : Lycée Comte de Foix, Andorre
- Aude : Collège les Fontanilles, Castelnaudary
- Hérault :
 - LP Jacques Brel, Saint Pons de Thomières
 - LPO Joseph Vallot, Lodève
- Gard : Lycée Prévert Saint Christol les Alès
- Lozère : Collège des 3 vallées, Florac





Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

Trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

L'académie compte 7 cités éducatives dont les collèges sont pour la plupart situés en éducation prioritaire, à l'exception de la cité éducative de Lézignan-Corbières.

• Dans le Gard

- à Nîmes, la cité éducative des quartiers Pissevin/ Valdegour, réseaux d'éducation prioritaire Condorcet et Jules Verne s'est récemment étendue aux quartiers Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue, réseaux Ada Lovelace et Romain Rolland ;

• Dans l'Hérault

- à Montpellier, cité éducative de la Mosson, réseaux Les Garrigues, Les Escholiers de la Mosson et A. Rimbaud, lycée professionnel Léonard de Vinci et récemment extension au lycée Jean Monnet suite au renouvellement récent de la cité éducative
- à Béziers, réseaux P. Riquet et Henri IV avec extension aux réseaux Katia et Maurice Krafft, Jean Perrin, aux collèges La Dullague et Lucie Aubrac avec leurs écoles associées ;
- à Sète, réseau J. Moulin ;
- à Lunel, réseau Frédéric Mistral.

• Dans les Pyrénées-Orientales

- à Perpignan, cité quartiers Centre Ancien - Champ de Mars - Vernet, réseaux Jean Moulin, J.S. Pons, A. Camus, M. Pagnol et La Garrigole.

• Dans l'Aude

- à Lézignan-Corbières, collège Rosa Parks, hors éducation prioritaire.

**Nouveauté
2024-2025**

Le dispositif d'accueil élargi « 8h/18h »

Expérimenté en 2023-2024 dans les collèges REP + Frédéric Mistral à Lunel et Jean Moulin à Sète, ce dispositif a pour objectif de concourir à la réussite et à l'épanouissement des élèves en leur permettant de bénéficier d'une prise en charge sur le temps périscolaire sous différentes formes : aide aux devoirs, activités culturelles et sportives, ateliers numériques, actions citoyennes ou liées à l'éducation au développement durable.

Le dispositif 8H/18h sera déployé dans l'ensemble des collèges d'éducation prioritaire de l'académie dès la rentrée 2024.

Éducation au développement durable

Vingt mesures énoncées en 2023 doivent permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique. Elles encouragent l'engagement civique des élèves, valorisent l'action des éco-délégués et font des écoles et des établissements scolaires des lieux en transition écologique, dans leur fonctionnement et dans leur bâti, en lien avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les partenaires associatifs.

<https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545>

Le label E3D et les aires éducatives

Engager notre école dans la protection de l'environnement et la transition écologique en labellisant les écoles et les établissements en démarche globale de développement durable.

- 294 écoles et établissements ont obtenu un label E3D reconnaissant l'action de la communauté éducative qui agit pour favoriser l'engagement individuel et collectif des élèves dans des actions concrètes, avec l'implication des éco-délégués.
- 80 aires éducatives et terrestres ont été déployées en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, afin de contribuer à l'acquisition par les élèves de compétences en EDD, à travers des réalisations concrètes menées à proximité de la structure scolaire.

Mise en place de la cellule régionale « Transition écologique du bâti scolaire »

Depuis février 2024, la région académique Occitanie anime une cellule « transition écologique du bâti scolaire », avec le soutien du préfet de la région Occitanie. Au service des porteurs de projets territoriaux, cette cellule comprend notamment l'ADEME, la Banque des territoires, et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

La cellule régionale a mené un diagnostic de situation, sur la base du recensement des écoles à rénover prioritairement réalisé à l'automne 2023 ainsi que des données dont dispose la Banque des territoires. Sur les 607 écoles jugées comme prioritaires, 20 projets font l'objet d'une priorisation conjointe Etat/Banque des Territoires, tandis que 80 projets, non référencés dans les listes, sont susceptibles d'être financés par la Banque des Territoires.

Zoom Sur

L'école Joseph Delteil de Grabels

L'école Joseph Delteil de Grabels a été entièrement isolée avec de la paille.

L'isolation naturelle est constituée de ballots de pailles insérés dans des caissons en bois pour :

- améliorer le confort thermique ;
- économiser la consommation énergétique : réduction de la consommation d'énergie de plus de 60% ;
- produire de l'énergie avec une centrale solaire sur la toiture.

Pour un usage du numérique intelligent et raisonné

Former au numérique

Pour accompagner les enseignants dans leur quotidien avec le numérique, dans leur réflexion et leur pratique autour des nouveaux outils et les aider à monter en compétence, la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation (DRANE) a ouvert une plateforme intitulée Maison du Numérique. Elle sera enrichie à partir de la rentrée d'une nouvelle interface graphique, de nouveaux contenus et d'une programmation sur les grands thèmes qui font l'actualité pédagogique numérique avec le soutien de la recherche.

Afin de soutenir la politique partagée entre l'Etat et les collectivités dans le domaine du numérique éducatif pour les écoles, la plateforme de région académique Numécole établit le profil numérique de chaque école (équipements et usages). Par agrégation des profils privés des écoles, les profils numériques des territoires sont diffusés dans une logique d'open data et favorisent la transparence de l'action publique.

Inciter les filles à viser les métiers du numérique

En juin 2024, dans le cadre de la mise en place du stage de seconde et grâce aux associations « La Mêlée » et « Femmes@numérique », 17 jeunes filles ont bénéficié d'ateliers immersifs dans les entreprises et les écoles supérieures. Objectif de cette expérimentation : découvrir la filière numérique et les métiers et compétences associés.

Par ailleurs, à l'occasion de stages d'été et du dispositif « Vacances apprenantes », 39 collégiennes ont été initiées pendant une semaine à la programmation et au codage en partenariat avec « Girls can code » et l'EPF Engineering school à Montpellier.



Éducation aux Médias et l'Information (EMI)

Les objectifs de l'éducation aux médias et à l'information pour les élèves et les personnels d'éducation visent à :

- savoir utiliser l'information et les médias de manière autonome et raisonnée par une lecture critique ;
- produire, communiquer et partager des informations de façon éthique et responsable ;
- participer à la lutte contre le complotisme et la radicalisation.

L'EMI s'appuie sur trois piliers :

- la formation des personnels ;
- l'accompagnement des projets d'équipe en établissement ;
- le partenariat avec les médias locaux et nationaux, les festivals...

Pour ce qui concerne les élèves, un usage maîtrisé des réseaux sociaux s'appuie sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Un guide apportant un éclairage et des réponses concrètes sur l'utilisation des réseaux sociaux est à disposition des usagers des écoles et établissements scolaires que sont les personnels, les élèves et leurs parents.

Sous forme de fiches, chacun, élève comme adulte, pourra y trouver des repères, des conseils pour protéger son identité numérique, distinguer les espaces privés des espaces publics ou professionnels, se prémunir des dérives possibles par la connaissance de la loi.

D'autres fiches permettent de prendre connaissance des outils et ressources académiques et nationales pour réagir face à une situation de cyberviolence (cyberharcèlement, cybersexisme, diffamation, insulte...) que l'on soit personnel de l'Éducation nationale, directeur ou chef d'établissement, élève ou parent.

Zoom Sur

La 6e édition du tour de France de l'EMI et de la citoyenneté

Organisé conjointement avec le CLEMI et France Télévision, le tour a fait une étape à Montpellier en 2024.

280 élèves ont bénéficié de masterclass avec des journalistes de France Télévisions autour de plusieurs reportages : « La fabrique du mensonge : TikTok, l'ombre chinoise », « Le journalisme politique », « Malte, au nom de Daphné ».

198 enseignants ont suivis des tables rondes (« Enseigner l'esprit critique », « La lutte contre la désinformation », « Le journalisme d'investigation ») ainsi que des ateliers (« Les images d'information aujourd'hui : enjeux, limites », « Stéréotypes de genre dans les médias », « La vérification de l'information », « EMI et intelligences artificielles génératives »).

Zoom Sur

La pause numérique au collège de Sommières

12 élèves de 5e et 4e du collège Gaston Doumergue de Sommières ont vécu une expérience avant tout humaine en expérimentant une pause numérique grande nature : 4 jours de randonnée avec des ânes au cœur du Parc naturel des Cévennes sans téléphone et en totale autonomie.

Bien utiliser l'intelligence artificielle

L'académie de Montpellier a signé en novembre dernier une convention de partenariat liant l'Université de Montpellier, la ville de Montpellier, le Département de l'Hérault, la Région Occitanie, autour des enjeux de l'Intelligence Artificielle.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'ambitieux projet viA-UM, destiné à construire un pôle d'Intelligence Artificielle de classe mondiale à Montpellier, afin de soutenir les trois piliers de recherche de l'Université de Montpellier : santé, biodiversité et agriculture.

Cette dynamique contribuera également à accompagner la montée en compétence des enseignants dans leur usage quotidien des outils numériques. Ils bénéficient actuellement d'une plateforme intitulée « Maison du numérique », qui sera enrichie à partir de la rentrée de nouveaux contenus et d'une programmation sur les grands thèmes de l'actualité pédagogique numérique.

Par ailleurs, les enseignants peuvent désormais bénéficier d'une formation « DATA et compréhension du monde » inscrite au Plan Académique de Formation (PAF), porté par l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC).

Nouveauté 2024-2025

12 établissements de l'académie expérimenteront cette année la pause numérique :

- Aude
 - Collège Jules Verne, Carcassonne
 - Collège Jules Ferry, Narbonne
 - Collège Les Fontanilles, Castelnaudary
- Gard
 - Lycée Lucie Aubrac, Sommières
 - Collège Gaston Doumergue, Sommières
 - Collège Diderot, Alès
 - Collège Jean-Louis Trintignant, Uzès
 - Collège Lou Redounet, Uzès
 - Collège Marceau Lapierre, Saint Jean du Gard
- Hérault
 - Collège Simone Veil, Montpellier
- Lozère
 - Collège Henri Gamala, Le Collet-de-Dèze
- Pyrénées Orientales
 - Collège La Garrigole, Perpignan



Zoom Sur

L'Intelligence Artificielle au service de la pédagogie

Dans le cadre du Territoire Educatif Rural Cèze – Cévennes (TER), les équipes enseignantes de trois écoles rurales du Gard utiliseront des Intelligences Artificielles génératives pour concevoir leurs supports d'enseignement ou les adapter à des configurations de classes regroupant des élèves de plusieurs niveaux. Ces enseignants bénéficient d'une formation et sont accompagnés par des chercheuses de l'Université Paul Valéry de Montpellier.

Au printemps 2024, dans le cadre des Territoires Numériques Educatifs de l'Hérault, une expérimentation autour de la ressource d'intelligence artificielle NOLEJ, couplée à moodle (plateforme d'enseignement numérique), a permis de travailler le geste métier enseignant. Une phase pilote élargie interviendra à l'automne 2024.

Le Club Ecole Entreprise

85 professionnels adhèrent déjà au Club École Entreprise, créé en 2021 à l'échelle de la Région académique Occitanie. Le club permet de développer les liens entre les acteurs de l'éducation nationale et les entreprises.

Grâce à ses 4 commissions, il agit concrètement en faveur de l'insertion professionnelle, l'animation des Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE), la promotion de l'entrepreneuriat, l'égalité et la lutte contre l'autocensure vers tous les métiers.

Il est composé de :

- 8 fédérations, organisations, syndicats ou associations
- UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie)
- MEDEF (Mouvement des entreprises de France)
- France Chimie
- Leader Occitanie
- FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
- CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises)
- FACE
- 19 entreprises ont adhéré à titre individuel
- 2 chambres consulaires : CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) / CRA
- 9 associations : EPA (Entreprendre pour apprendre), Jobirl, Face Hérault, Cgenial, AFDET (Association Française de Développement de l'Enseignement Technique), Association ND, Face Aude, Réussir Club, Féminin Plurielle
- 47 établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Fort de ses quelques années d'expérience, le Club Ecole Entreprise est désormais un acteur incontournable de l'éducation nationale.

Sophie Béjean, présidente du Club école-entreprise de la région académique Occitanie, a réuni ses membres en présence de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels lors de l'Assemblée Générale du Club le 1er décembre 2023, au lycée Pierre Mendès France de Montpellier. Face à un riche bilan d'activité, les acteurs économiques, associatifs et éducatifs ont déterminé des axes et des objectifs partagés, permettant la concrétisation et le co-financement de nombreuses actions sur les territoires de la Région Académique Occitanie (forum des métiers, entretiens d'embauche, visites d'entreprises, stages collectifs...).

Le Bureau des entreprises (BDE)

53 bureaux des entreprises de l'académie de Montpellier permettent aux lycées professionnels de renforcer leurs liens avec le tissu économique local.

Lieu dédié aux partenariats, il crée un lien entre les acteurs, et les partenaires économiques, au bénéfice des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de la formation continue.

Il contribue à l'attractivité des formations professionnelles, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins en compétences du territoire.

Il est placé sous la responsabilité du proviseur et sous la coordination du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).



Bureaux des Entreprises, en route vers la formation

Depuis la rentrée 2023, 53 Bureaux des Entreprises, pilotés par un responsable, sont installés dans chaque lycée professionnel ou polyvalent afin de promouvoir le développement de partenariats avec les acteurs professionnels. Lieu unique au profit de l'ensemble des publics accueillis au lycée, le Bureau des Entreprises est également un point d'accueil pour tous les partenaires extérieurs, permettant de faciliter le développement d'actions conjointes.

Les missions du Bureau des Entreprises s'organisent autour de cinq axes :

- l'appui aux enseignants et formateurs dans les interactions avec le monde professionnel ;
- la mise en place d'actions conjointes entre le lycée, le monde professionnel et les acteurs locaux ;
- une ressource pour trouver et réussir des stages, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité ;
- le développement du sentiment d'appartenance au lycée professionnel et d'un réseau des anciens élèves ;
- le suivi des réussites de parcours professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement.

Les Bureaux des Entreprises auront bénéficié d'ici la fin de l'année scolaire de programmes de formation élaborés par la Direction Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et l'Apprentissage (DRAFPICA) :

- 2 séminaires
- 5 rencontres départementales
- 21 réunions hebdomadaires d'une heure avec de nombreux intervenants

Tous les Bureaux des Entreprises suivront des formations sur l'appropriation des réseaux sociaux. Ils seront également conviés à s'inscrire aux formations nationales.

Les stages de seconde

Au mois de juin 2024, la mesure « Mon stage de seconde » est entrée en vigueur. Le stage d'observation s'étend sur deux semaines et concerne les élèves de seconde des filières générale et technologique.

Objectifs :

- consolider le parcours d'orientation et le projet personnel des élèves ;
- amplifier la dynamique engagée entre l'École et les entreprises, ou les structures publiques et associatives, dans toutes les professions ;

90% des élèves de l'académie ont effectué un stage entre le 17 et le 28 juin 2024.

Plus de 3000 entreprises, fédérations professionnelles, associations, collectivités, services publics et professions libérales ont été mobilisés pour accueillir les stagiaires.



Axe 4

Des femmes et des hommes engagés qui changent la vie

Cohésion autour de l'École et ses personnels

Encourager la créativité et l'innovation au service des apprentissages

« Notre école, faisons-la ensemble », est la démarche du Conseil National de Refondation dont l'académie de Montpellier et ses territoires se sont pleinement emparés.

Porteuse d'initiatives pédagogiques au service de la réussite des élèves, cette dynamique émanant du terrain et des réseaux pédagogiques se développe. L'ensemble de la communauté éducative se mobilise, au sein des écoles et établissements, au sein des équipes d'appui départementales et académique mais également en partenariat avec les parents d'élèves, des associations et entreprises, et enfin à travers l'implication forte des collectivités territoriales dans la démarche. En effet celles-ci se sont impliquées à 271 reprises cette année.

Il s'agit d'une dynamique collective qui permet de proposer des projets de qualité pour favoriser des parcours scolaires de réussite aux élèves, à travers l'égalité des chances, le bien-être scolaire, l'excellence, avec l'apprentissage et l'insertion. Le tout favorisé par des projets ambitieux.

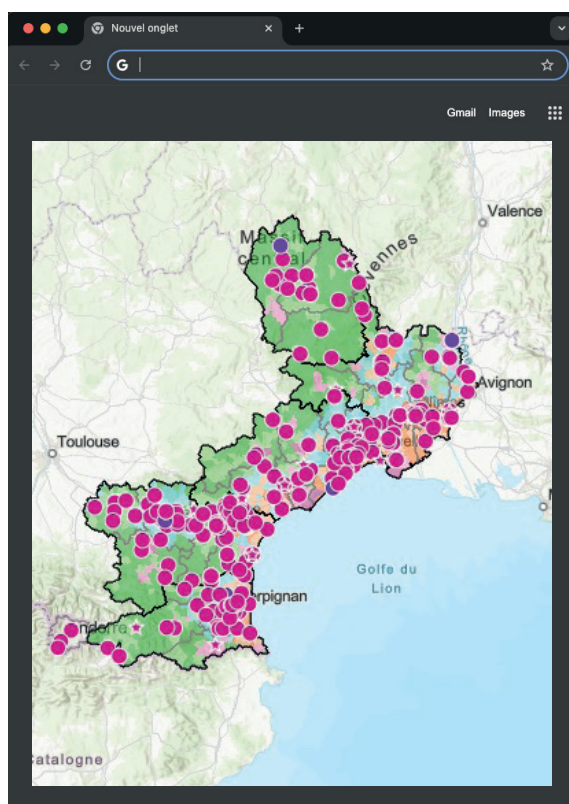
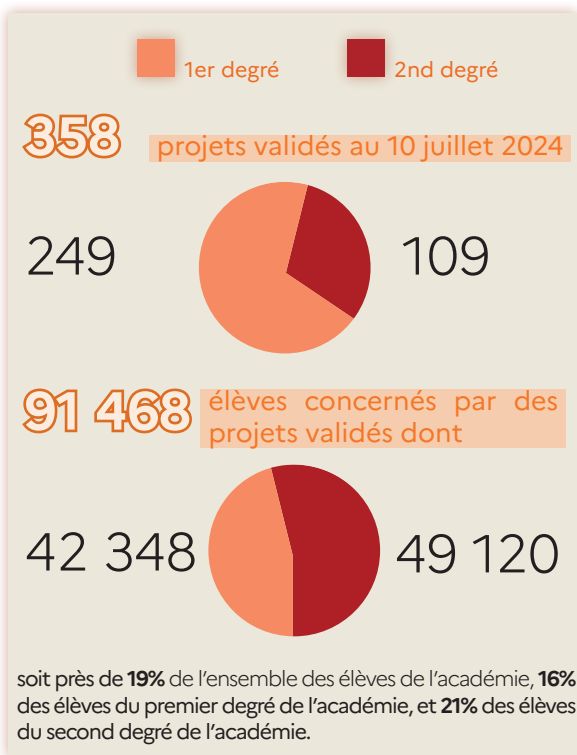
Répartition géographique des projets :

Lien vers la cartographie interactive réalisée par la DAPEC :

<https://dapec.maps.arcgis.com/apps/dashboards/2f5f079553744ca291af0a4c5fb204ab>



Plus de 350 projets Notre école, faisons-la ensemble (NEFLE) validés en 2023-2024



Contribuer à la montée en compétence des personnels par la formation continue

Offrir à chacun et chacune la possibilité de se former, pour son épanouissement professionnel et personnel, pour la réussite de tous les élèves, est un enjeu fort pour l'académie de Montpellier. L'École académique de la formation continue (EAFC) a pour objectifs de structurer, rendre cohérente et enrichir l'offre de formation continue sur l'ensemble de notre territoire académique.

L'offre de service de l'EAFC repose sur **4 piliers** :

- une école de formation continue de proximité, au plus près des besoins ;
- une mise en synergie de tous les acteurs ;
- une formation ouverte et partenariale tournée vers la recherche ;
- une ingénierie de formation renouvelée qui s'appuie sur une formation de formateurs robuste et propose des formations multimodales.

Et **4 grands axes** :

Simplifier l'accès à la formation : l'École académique de la formation continue constitue le guichet unique de la formation académique destiné à l'ensemble des personnels de l'Education nationale. Incarnée par un lieu et des interlocuteurs privilégiés, elle a pour objectif d'offrir à tous les personnels un parcours de formation continue.

Accompagner chaque étape de tous les projets professionnels en proposant des parcours de formations cohérents et évolutifs. L'offre de formation se décline en parcours de formation, hybrides, personnalisables en fonction d'un projet individuel de développement ou de mobilité professionnelle.

Valoriser et permettre la montée en compétences de chacun : l'EAFC offre un accès à des formations diplômantes et certifiantes.

Construire des parcours avec les équipes au plus près des territoires : l'EAFC permet le développement des compétences tout au long de la carrière, au plus près des besoins et de l'environnement de travail de tous les personnels. Au-delà des formations individuelles à la carte, l'EAFC propose également des formations collectives pour répondre aux besoins des collectifs de travail (formations d'initiative locale – FIL).

La formation des contractuels

Afin de mieux accompagner les professeurs contractuels qui seront en poste cette année, l'École académique de la formation continue a organisé un parcours de formation ajusté aux profils et aux besoins des professeurs recrutés pour des missions de remplacement.

Chaque année des formations sont prévues sur la gestion de classe, la posture et les gestes professionnels ainsi qu'une formation disciplinaire. Ces formations «hybrides» peuvent se dérouler en présentiel ou à distance tout au long de l'année scolaire.

L'anticipation des calendriers de préparation de rentrée 2024 a permis à notre académie de disposer d'un vivier de **1825** enseignants contractuels expérimentés (premier et second degré).



Indicateurs clés

2023 - 2024

26 079

personnes inscrites à des formations (personnels administratifs, techniques, personnels d'encadrement et enseignants)

62 040

« journées stagiaires » réalisées (une journée-stagiaire représente 6 heures de présence)

1 000

formateurs (enseignants 2nd degré, personnels d'encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé)

Zoom Sur

Un laboratoire d'innovation pour moderniser le service public :
« La coopérative »

«La coopérative» est un nouvel outil de la région académique Occitanie, implanté dans les locaux de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à Montpellier, à destination des agents des ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Objectifs :

- aider à concevoir localement des démarches d'innovation et de modernisation des services publics ;
- bénéficier d'un accompagnement méthodologique afin de soutenir les agents dans la modernisation de leur environnement de travail ;
- développer le travail collaboratif.

Depuis son inauguration le 4 décembre 2023, 15 accompagnements ont été effectués par « La coopérative », 14 incluant l'animation d'ateliers avec les équipes, et un accompagnement dédié à du soutien méthodologique (modèle d'accompagnement méthodologique décliné dans trois DSDEN).

L'académie de Montpellier déploie un plan d'actions pour proposer une réponse plus individualisée et plus humaine à ses agents dans leur parcours professionnel.

Développer l'accueil des nouveaux personnels et des entrants dans les métiers

La rentrée 2024 se présente positivement dans notre académie dont l'attractivité n'est plus à démontrer.

Ce sont 1 159 nouveaux professeurs titulaires qui seront accueillis à la rentrée scolaire.

- 1er degré, professeurs des écoles lauréats du concours : **337**
- 1er degré, professeurs des écoles arrivés par mutation : **99**
- 2nd degré, professeurs lauréats du concours : **373**
- 2nd degré, professeurs arrivés par mutations : **350**

Dès le mois de mai, les équipes RH étaient mobilisées afin que **99% des postes vacants** soient pourvus fin juillet.

Le pôle recrutement renforce son partenariat avec France Travail et innove en approchant directement des experts professionnels pour enrichir l'enseignement en lycée professionnel. Le statut de professeur associé permet à la dizaine de professionnels déjà recrutés d'enseigner leur domaine d'expertise quelques heures par semaine, en parallèle de leur emploi.

Les enjeux du pôle recrutement pour la rentrée scolaire 2024 s'orientent vers la mise en place d'une démarche qualité pour améliorer :

- les délais de traitement des candidatures,
- les délais de remplacement des enseignants.

En parallèle de la reconduction des dispositifs d'accueil et d'intégration existants, le pôle recrutement aura comme objectif majeur de garantir la présence d'un enseignant devant chaque élève tout au long de l'année et d'améliorer l'expérience de nos personnels à leur entrée dans l'académie ainsi que tout au long de leur carrière.

Le renforcement des effectifs en lettres et en mathématiques dans le cadre du choc des savoirs s'est opéré sans difficulté, compte tenu du vivier important d'enseignants contractuels mobilisés au sein de notre académie.

Une attention particulière est portée pour que chaque collègue, débutant ou arrivant à la faveur d'une mutation, se sente accueilli et accompagné dans sa prise de fonction :

- adapter la formation des professeurs stagiaires en collaboration avec l'INSPE (stagiaire mi-temps) et dans le cadre de l'EAFIC (stagiaire à temps complet) ;
- accueillir, former et soutenir les nouveaux personnels, notamment en éducation prioritaire ;
- renforcer l'accompagnement des néo-contractuels et sécuriser leurs parcours ;
- développer et améliorer la communication des outils et dispositifs d'accompagnement.

Prendre en compte l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle

L'axe 4 du Plan Egalité-Diversité ambitionne de mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

- élaborer un guide RH pour informer les agents de leurs droits, informer et former les gestionnaires de personnels sur l'impact des différents congés (payés et retraite) ;
- intégrer le temps partiel comme une modalité à part entière de l'accompagnement de la parentalité et/ou de l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- privilégier les formations hybrides ;
- adapter la charte du télétravail au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail.

Zoom Sur

« À voix égales », le concours d'éloquence pour les femmes de la fonction publique

Lancé en 2023 à l'initiative de l'académie de Montpellier, sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de la Transformation publique et le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et en partenariat avec la MGEN, « À voix égales » est le seul concours d'éloquence dédié aux femmes de la fonction publique.

Ce concours a pour objectifs de :

- combattre les inégalités professionnelles ;
- contribuer à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à tous les niveaux d'encadrement ;
- changer de façon pérenne et profonde la manière dont les personnels féminins de la fonction publique appréhendent leur carrière et osent prendre leur place.

Pour la seconde édition, 53 candidates ont envoyé une vidéo de 180 secondes dévoilant leur projet professionnel. 10 prix ont été remis aux lauréates, 9 rassemblant les 3 versants de la fonction publique et nouveauté cette année, un prix du public décerné par 26 000 votants pour le prix du public !



Dossier de Rentrée



2024 / 2025

Directrice de publication :
Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,

Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication -
PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :

AW001 - DR-AcMtp 2024-2025
30 août 2024 2:34



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*